



# CSE du 21 JUILLET : DEUXIEME CLAQUE pour 14 salariés du LITHIUM

Issoire, le 21 Juillet 2020.

Après la claqué sur les primes et la baisse du salaire avec le chômage partiel à la carte, la direction annonce en CSE le passage en 3X8 pour 14 salariés de la Fonderie Lithium. Cette annonce en l'état entrainera une baisse du forfait pour les salariés concernés de 18,4% : c'est énorme et honteux (370€ pour un salaire de référence de 2000€).

*Les ouvriers de l'atelier qui depuis des années contribuent aux très bons résultats de l'usine sont de nouveau en première ligne, pour payer de nouveau la note, une note qui n'est pas la leur.*

- Sur 65 ouvriers, trente fondeurs seraient maintenus sur la fonderie LITHIUM.
- 6 opérateurs déjà en Fonderie traditionnelle, seront transférés de façon définitive dans celle-ci.
- Les 29 autres seraient affectés d'ici fin septembre en Fonderie traditionnelle (15) en 21 postes, à l'ATF (4) et en Tôlerie (10) en 3X8.

À cette nouvelle organisation, s'ajoute l'arrêt de la production sur la fonderie Lithium à partir du 24 Juillet à 21H00, à laquelle s'additionnera pour ce secteur la fermeture du 1<sup>er</sup> Août au 1<sup>er</sup> septembre, et le chômage partiel à la carte.

Notre organisation syndicale est fortement intervenue sur cette **nouvelle décision totalement inacceptable. La direction cherche, avec ces 14 salariés et l'imposition d'un passage en 3X8 et une perte de 400€ de forfait - sans compter la baisse liée au chômage partiel qui s'y cumule - à faire dans le secteur du Lithium, un plan social déguisé.**

La méthode est la même que celle déployée sur les équipes WE. Le but est le même, on pousse le personnel au maximum pour qu'il quitte la boîte, ce n'est pas très social. **Nous n'accepterons pas que 14 salariés subissent une telle perte de salaire.**

Pour cela nous avons proposé à la direction de maintenir le forfait actuel ou de compenser celui-ci par une augmentation du salaire de base.

Un passage de 21 postes en 3X8 induit un passage de l'horaire mensuel des salariés de 140,63Heures à 150,36Heures, donc une augmentation du salaire de base. Dès demain nous allons faire des propositions à la direction dans ce sens pour combler la perte du forfait.

**Pour les autres ateliers le calendrier de la rentrée sera, sauf changement, le suivant :**

- ❖ Fermeture du site les 10 et 11 septembre et semaine 39.
- ❖ Férié le lundi 14 septembre.
- ❖ 1 RTT employeur pour celles et ceux ne sont pas au 34H58.
- ❖ Recours aux CPT si besoin des secteurs.
- ❖ Arrêt du télétravail provisoirement. **Attention toutes les mesures sont adaptables.**

## **COVID 19 : La direction d'Issoire nous a caché un cas positif sur le site D'Issoire.**

La direction du site vient de faire le 20 Juillet une nouvelle communication par un FLASH ESS sur le coronavirus. Le Flash nous rappelle que nous devons veiller à préserver notre propre santé, mais également celles des personnes avec qui nous pourrions être en contact. Ils renvoient leur responsabilité essentiellement sur la responsabilité des salariés, très fort.

Cette communication faite dans la précipitation, fait suite à un rappel à l'ordre de l'inspection du travail suite à la réunion de la CSSCT du 08 Juillet 2020, sur les points suivants :

- Conduite à tenir en entreprise en cas de suspicion de COVID-19 (Obligation de sécurité de l'employeur/Obligation de sécurité des employés/traitement par l'employeur des signalements/Rappel sur les traitements de données relatives à la santé/cas confirmé).
- Mesures de prévention COVID.

### **La conduite à tenir par l'employeur en cas de contamination d'un salarié :**

L'employeur doit veiller à protéger tous les salariés, présentant ou non des symptômes (fièvre et signes respiratoires, toux ou essoufflement). Comment ?

1. Renvoyer le salarié à son domicile.
2. Appeler le 15 si les symptômes sont graves.
3. Informer les salariés qui ont été en contact étroit avec le salarié.
4. Nettoyer immédiatement les espaces de travail du salarié concerné.

**Si la direction en CSE nous a bien confirmé qu'il y a eu au moins un cas de COVID-19 sur le site, elle nous l'a caché et ne souhaite pas nous communiquer dans quel atelier travaillait le salarié, invraisemblable dans la période. Ils ont mis la vie d'une partie du personnel en danger avec leur silence, et ils n'ont pas respecté la procédure mise en place suite à la pandémie.**